



ANALYSE SOMMAIRE ET LOCALE

## Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023

MISE À NIVEAU  
AOÛT 2023

En mars 2023, la Corporation de développement communautaire MRC de L'Assomption (CDC) produisait une analyse sommaire et locale du PAGIEPS 2017-2023. Issue d'une démarche consultative auprès des organisations membres de la CDC, ce document relatait 3 éléments pour chacune des mesures de ce plan d'action gouvernemental : un synthèse de la mesure, un portrait de la situation en 2018 lors du lancement du plan puis une analyse de l'état de situation en 2023, telle que perçue et relatée par les organismes locaux.

Dans la mise en garde à l'introduction, le conseil d'administration de la CDC relatait entre autres que :

- *Considérant les limites de nos ressources financières et humaines, le présent document ne peut pas être considéré comme étant exhaustif et complet. Nous souhaitons être clair : toute erreur, méconnaissance ou omission de notre part n'est pas volontaire; il vous est possible de contacter les organisations citées ou la CDC pour obtenir plus de précisions ou pour préciser certains éléments et nous en informer;*

et

- *Par ailleurs, certains éléments présentés dans l'analyse locale sont parfois accompagnés de réflexions qualitatives régulièrement soulevées dans notre milieu. Ce document ne se veut pas une prise de position officielle, ni de la CDC, ni de ses membres ou partenaires.*

Ainsi, dans la présente mise à niveau, nous souhaitons partager certains renseignements de clarifications afin d'informer les organismes et partenaires à l'égard de certains éléments relevés dans le document original.

### **Mieux se comprendre pour mieux travailler ensemble**

La Table des préfets de Lanaudière (TPL) nous a récemment alimenté de certains éléments pouvant clarifier et informer les organismes et partenaires de la CDC que nous croyons forts importants à partager. Ces éléments concernent la **Mesure 11 - Poursuivre les Alliances pour la solidarité** du PAGIEPS, à la page 20 du [document d'origine](#).

- Tout d'abord, un ajustement se doit d'être corrigé sur l'appellation de la démarche régionale qui se nomme : **La Démarche lanauoise visant l'amélioration des conditions de vie par la réussite éducative, la solidarité et l'inclusion sociale.**
- Ensuite, notons que nous avons utilisé le terme "fusionné" en souhaitant relever les efforts investis sur l'arrimage entre les fonds provenant du FQIS pour les Alliances pour la Solidarité et ceux de la Fondation Lucie et André Chagnon. Mais on nous confirme qu'il est davantage approprié d'utiliser le terme "arrimage" : les processus différents dans la gestion et l'attribution des fonds respectifs, même si les objectifs sont les mêmes dans le cadre de la démarche.
- Il est également souhaitable de préciser que le comité local PACTE MRC de L'Assomption ne s'est pas "approprié" les 4 priorités : c'est suite à une démarche consultative auprès des acteurs du milieu en 2019-2020 que les 4 priorités ont été choisies par les acteurs de la démarche locale du PACTE, reprenant les travaux entamés en 2018-2019 par la CDC MRC de L'Assomption et l'ancienne mobilisation locale SANTÉ vous en forme L'Assomption.

## Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023

À l'égard du rôle de la Table des préfets de Lanaudière (TPL) en lien avec l'identification des priorités pour le FQIS et les Alliances pour la Solidarité, ainsi que sur l'attribution des fonds associés :

- Il est relevé que la TPL a d'abord effectué une tournée des MRC ainsi qu'une consultation régionale à l'égard de la mécanique et des processus pour la démarche. Par la suite, les démarches locales étant autonomes, elles étaient invitées à effectuer la sélection de priorités en utilisant leurs propres méthodes. Finalement, les priorités régionales ont été identifiées grâce à un exercice d'analyse transversale des priorités locales des 6 MRC de la région avec une confirmation par et avec les partenaires régionaux. On mentionne également que tout projet régionaux doit minimalement être un projet touchant 4 MRC ou plus OU plus de 50% de la population lanauoise.
- Pour l'attribution des fonds aux divers projets, le processus utilisé se décline ainsi :
  - Dans un premier temps, les projets doivent être en lien avec les priorités identifiées par les partenaires du territoire concerné;
  - La TPL procède par la suite en interne à une préanalyse qui vise principalement à confirmer l'admissibilité des dépenses prévues et parfois à aller chercher certains compléments d'information auprès des organismes demandeurs;
  - Ensuite, une demande d'avis sectoriels est effectuée auprès des ministères régionaux qui peuvent être concernés par le projet (il s'agit d'une demande du FQIS (bailleur de fonds) de procéder ainsi);
  - Les dossiers sont par la suite transmis au comité d'analyse qui en prend connaissance et qui les évalue en fonction d'une grille d'analyse basée sur les critères du fonds.
  - Le comité d'analyse formule par la suite des recommandations au conseil d'administration de la TPL qui les entérinent. Les recommandations du comité d'analyse concernent le soutien ou non aux projets en regard des critères, mais peuvent également concerner la réalisation de certains éléments spécifiques des projets ou des modifications budgétaires.
  - Il est possible de trouver l'ensemble des détails liés à la gestion de l'Alliance pour la Solidarité dans Lanaudière sur [le site Internet de la TPL](#). On y trouve entre autres un guide d'information destiné aux promoteurs de projets qui est très exhaustif.

### Adresser une préoccupation commune...

À travers l'analyse du document original, la CDC a relevé certaines préoccupations qui circulent lorsque nous avons consulté les organismes membres. Puisque celles-ci reviennent souvent, nous avons choisi de les inclure dans notre analyse, afin de consciemment informer nos partenaires de ces notions et, nous l'espérons, favoriser les échanges, réflexions et débats constructifs.

Ainsi, nous trouvons important de partager les renseignements qui nous ont été partagé par la TPL à l'égard d'une préoccupation commune nommée dans le document original : celle de l'influence politique (municipale) sur les priorités régionales et locales. Il est nommé par la TPL qu'aucune influence politique n'a été faite en lien avec les processus de priorisation : beaucoup d'énergies ont été investies par la TPL et ses acteurs afin d'assurer un processus éthique fort, transparent et clair. Il est incompréhensible pour les représentants de la TPL que cette préoccupation soit présente dans notre milieu. À titre d'exemple de clarification sur les pratiques éthiques, il est nommé que les représentants locaux au comité d'analyse des projets ont l'obligation de se retirer s'ils sont porteur ou partie prenante directe des projets analysés. On relève également la production d'un code d'éthique stricte, signé par l'ensemble des acteurs concernés.



## Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023

### Des nouveautés ou ajustements portés à notre attention depuis mars 2023

- Dans l'état de situation de 2018, nous relations qu'à notre connaissance, le mécanisme régional sur les arrimages des fonds et programmes porté par la Table des partenaires du développement social de Lanaudière se poursuivait. Il nous est rapporté par la Table des préfets de Lanaudière que c'est maintenant le Comité de réflexion stratégique de La Démarche lanauoise qui porte la démarche d'arrimage.
- Il nous est également partagé par l'organisme Les Collatines de L'Épiphanie à l'égard du terrain mentionné dans la **Mesure 13 - Améliorer l'accès à une alimentation saine, nutritive et abordable pour les personnes à faible revenu** à la page 23 du document original, que la parcelle de culture d'un hectare pour leur jardin communautaire leur a été prêtée par un agriculteur local et non par la Ville de L'Épiphanie.
- Par ailleurs, notons que trois autres projets locaux ont obtenu du financement supplémentaire de l'Alliance pour la Solidarité dans la dernière année : Une recherche sur la situation des jeunes issus de l'immigration, Les Tisseuses des Jardins du Méandres ainsi que la prolongation du projet Bienveillance en action porté par l'AQDR. Nous relevons aussi deux projets régionaux soutenus venant directement cibler les enjeux locaux tels que le financement accordé à la Maison Oxygène à L'Assomption et pour le Service d'aide à la recherche de logement (OMHLS). Nous nous devons de souligner par contre que la perception relevé par les organismes membres de la CDC dans le document original demeure en suspend : ces projets pourraient s'apparenter à du financement à la mission des organismes communautaires porteurs des projets dits "concertés".

### En conclusion

Nous espérons que la présente mise à niveau permettra de clarifier et de nourrir les échanges et réflexions à venir sur les défis qui nous attendent toutes et tous en lien avec la volonté de "travailler ensemble".

À l'aube d'un 4e plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et à l'exclusion sociale (PAGLPES), pour lequel la CDC a également produit [un mémoire pour la consultation gouvernementale](#) du printemps 2023, il importe que notre milieu et notre région adresse certains enjeux et préoccupations communes pour mieux contribuer à cet objectif solidaire.

